

Rapport annuel 2024

Réseau de Services pour une Vie Autonome
Normandie

SOMMAIRE

1.1	LE PCPE	5
5.1.1.	PRESENTATION	5
5.1.2.	L'EQUIPE.....	5
5.1.3.	LE COMITE DE PILOTAGE.....	6
1.2	L'ACTIVITE DU PCPE	7
1.2.1.	LES CHIFFRES CLES.....	7
1.2.2.	LES SORTIES DU PCPE	9
1.2.3.	LA GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE	10
1.3	LES PROFESSIONNELS CONVENTIONNES AVEC LE PCPE.....	12
5.3.1.	TYPOLOGIE ET INTERVENTIONS DES PROFESSIONNELS LIBERAUX ...	12
5.3.2.	LES ACTIONS A DESTINATION DES PROFESSIONNELS LIBERAUX.....	13
1.4	LA SATISFACTION	15
5.4.1.	LA SATISFACTION DES AIDANTS	15
5.4.2.	LA SATISFACTION DES PROFESSIONNELS.....	15
1.5	LES PARTENAIRES DU PCPE	16
5.5.1.	UN LIEN ETROIT AVEC LES MDPH/MDA	16
5.5.2.	LES DISPOSITIFS DE COORDINATION	16
5.5.3.	LES ESMS	17
5.5.4.	L'EDUCATION NATIONALE	17
1.6	LES PERSPECTIVES	18
	GLOSSAIRE.....	19

LES DATES CLÉS

2024

AVRIL

8 AVRIL

Séminaire régional «Mangez, bougez, souriez!» à Deauville

9 AVRIL

Soirée des formateurs RSVA formation à Caen

18 AVRIL

Forum des associations et des dispositifs en faveur des personnes cérébro-lésées au Centre Hospitalier Aunay Bayeux

MAI

16 MAI

Présentation Handigynéco Normandie au Congrès SOFCODH Montpellier

JUILLET

5 JUILLET

Audit de renouvellement Qualiopi à Caen

5 JUILLET

Création de l'association HANDIPLATEFORME

8 JUILLET

Assemblée générale à Caen

11 JUILLET

Temps de rencontre des intervenants du PCPE et de l'équipe

22 JUILLET

Lancement ACM Répit – RSVA, UFCV, APF France handicap

SEPTEMBRE

16 SEPTEMBRE

Journée de lancement de la sensibilisation des étudiants en santé à l'UFR Santé Université Caen Normandie

25 SEPTEMBRE

Journée thématique «Parcours de vie des personnes vivant avec un handicap visuel» à Hérouville Saint-Clair

OCTOBRE

OCTOBRE ROSE

Visites blanches Centre François Baclesse Caen

16 OCTOBRE

Journée départementale «Handicap & Inclusion» à Argentan

NOVEMBRE

28 NOVEMBRE

Congrès national des sages-femmes libérales – intervention présentation Handigynéco Normandie

DÉCEMBRE

03 DÉCEMBRE

Signature Charte Romain Jacob au Centre François Baclesse Caen

13 DÉCEMBRE

Signature convention constitutive Centre ressources CapParents Normandie à Rouen

14 DÉCEMBRE

Matinée d'information des aidants sur les séjours adaptés

LES CHIFFRES CLÉS 2024

DIRECTION

39 salariés au 31 décembre 2024
5 sites de présence en Normandie
2 formations collectives

COMMUNICATION

2590 abonnés LinkedIn
944 abonnés Facebook
1 072 abonnés à la newsletter
10 articles de presse

TERRITOIRES

+ de 150 participants à la journée thématique
12 partenaires de la mallette La Fée pour Nous
1 285 acteurs inscrits sur la cartographie
·5 conventions de partenariat signées

FILIÈRE AVC NORMANDIE

329 participants au forum des associations et dispositifs en faveur des personnes cérébro-lésées

HANDIDENT NORMANDIE

264 RHBD formés
7 actions de sensibilisation
41 journées de consultations de dépistage

PCPE "HORIZONS"

86 situations actives
10 évaluations cliniques
232 rencontres avec les familles / personnes accompagnées
45 sorties du dispositif
8 692 heures d'interventions
2 séances d'ADPP

COMMUNAUTÉ 360 DU CALVADOS

339 sollicitations
113 parcours complexes
4 comités décisionnels

OUTILS

2 livrets de la collection «petite enfance»
5 guides pour l'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap

FORMATION

994 participants
83 actions de formation réalisées
+ 10 750 heures de formation
+ de 30 intervenants formateurs
320 étudiants en santé

PRÉVENTION PROMOTION SANTÉ

5 temps d'animation sur la thématique du cancer
4 visites blanches cancer
2 webinaires Promotion Santé Handicaps

HANDIGYNÉCO NORMANDIE

74 EMS
27 sages-femmes
431 consultations gynécologiques réalisées
2 ateliers réalisés auprès des personnes

PLATEFORME DE RÉPIT "PARENTHÈSE"

12 886 heures de répit
118 nouvelles situations
97% des familles recommandent la plateforme

COMMUNAUTÉ 360 DE LA MANCHE

228 sollicitations
68 parcours complexes
3 comités décisionnels

I.1 LE PCPE

5.1.1. PRESENTATION

L'objectif du PCPE est d'offrir une réponse aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants, dans une visée inclusive. Il vient compléter et renforcer l'offre existante pour anticiper et prévenir les ruptures de parcours. Le dispositif peut être mobilisé dans certaines situations considérées comme critiques, sans solution adaptée, ou par choix d'être accompagné à domicile.

S'inscrivant dans la démarche du « zéro sans solution », il est organisé en partenariat avec les acteurs du soin et de l'accompagnement, pour assurer une intervention en proximité, sur les lieux de vie des personnes accompagnées.

L'objectif du PCPE est de prévenir les ruptures de parcours par :

- La coordination et le financement de prestations ciblées de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux notamment hors nomenclature des actes de l'assurance maladie,
- La coordination des parcours uniquement pour les situations dans lesquelles aucun coordinateur n'a été désigné pour coordonner des parcours complexes,
- L'accompagnement des aidants : écoute et soutien, mise en place de répit, guidance parentale, pair-aidance.

Le PCPE intervient sur les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

5.1.2. L'EQUIPE

PÔLE DE PRESTATIONS ET DE
COMPÉTENCES EXTERNALISÉES



Anabelle TISSIER
Directrice adjointe
Responsable du dispositif



Hélène LEFEBVRE
Coordinatrice



Mélanie BELLEC
Coordinatrice

ASSISTANT ADMINISTRATIF



Charles REYNIER
Assistante de coordination

RÉFÉRENTES SITUATION



Stéphanie EGRET
Psychologue



Mélanie GESHORS
Psychologue



Elisabeth MAY
Infirmière

5.1.3. LE COMITE DE PILOTAGE

Deux comités sont organisés chaque année. En 2024, les comités se sont réunis les 26 mars et 5 décembre 2024.

Ils ont permis de développer les liens avec les partenaires et de poursuivre un travail commun autour des besoins repérés et d'engager des réflexions sur des pistes de travail.

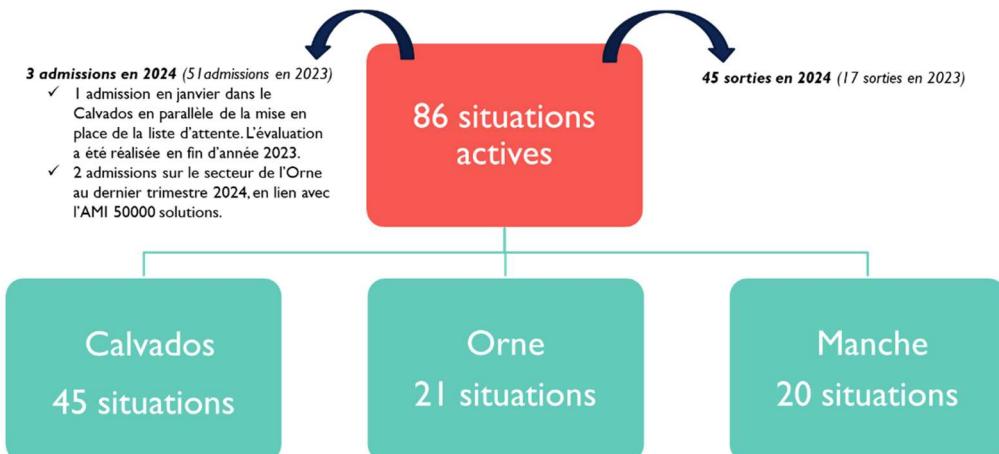
1.2 L'ACTIVITE DU PCPE

1.2.1. LES CHIFFRES CLES

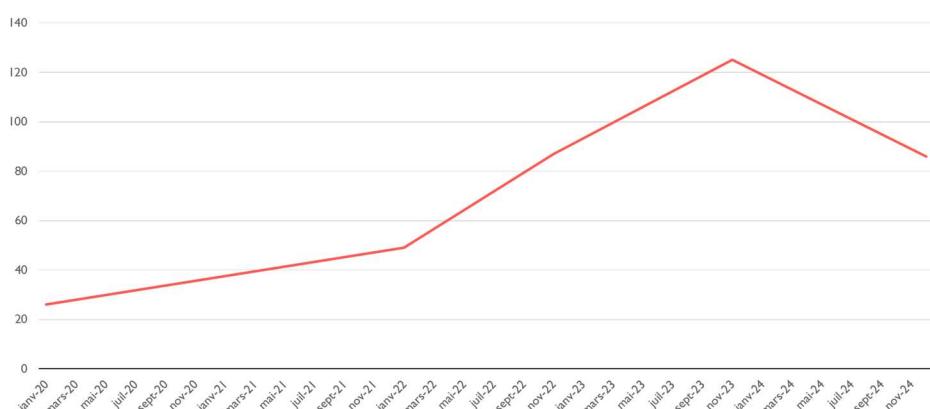
L'ACCOMPAGNEMENT DES REFERENTES DE SITUATION



FILE ACTIVE



EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNEES



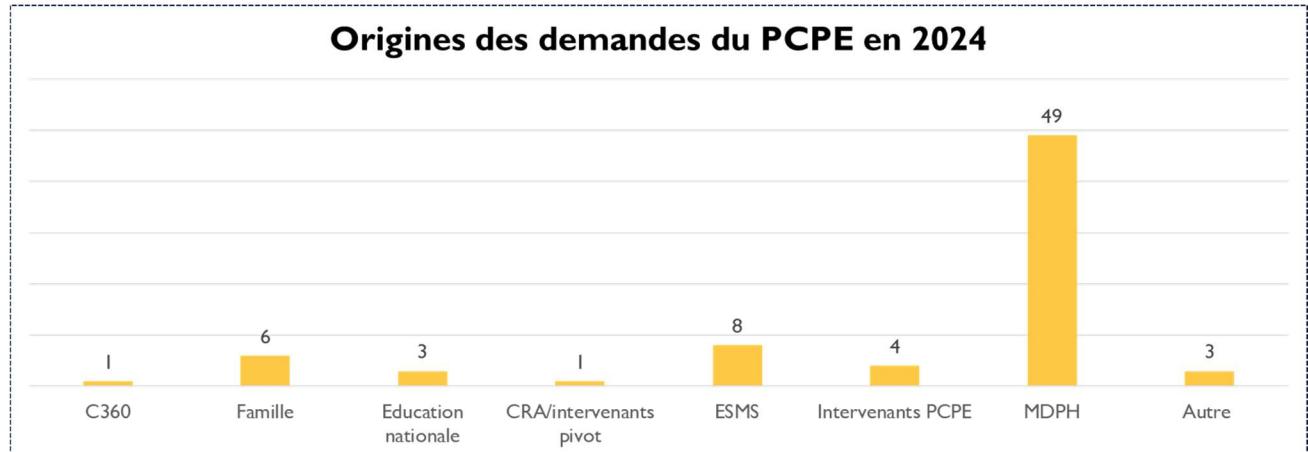
La diminution du nombre de personnes accompagnées s'est faite progressivement au cours de l'année 2024 en lien notamment avec le travail réalisé par l'équipe clinique autour des sorties. Ces sorties ont été accompagnées et travaillées, ce qui a nécessité une forte mobilisation de l'équipe clinique auprès des partenaires (ESMS, MDPH, MDA, professionnels libéraux...), des familles et des personnes accompagnées.

Cette diminution a été plus importante au cours du second semestre 2024, en lien également avec des notifications qui arrivaient à échéance.

Les demandes de renouvellement PCPE ont été anticipées et la recherche de solutions alternatives favorisées par rapport aux années précédentes.

ORIGINES DES DEMANDES

Origines des demandes du PCPE en 2024

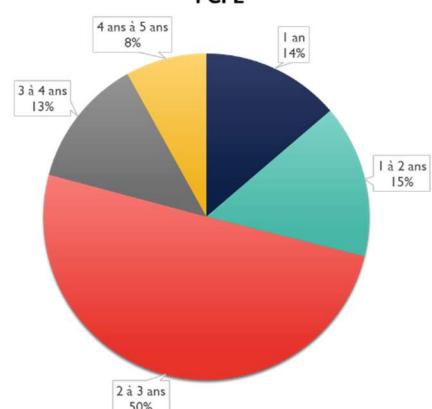


75 demandes de PCPE de janvier à décembre 2024 dont 42 avec notifications d'orientation MDPH / MDA.

NOMBRE ET DUREE DES NOTIFICATIONS PCPE

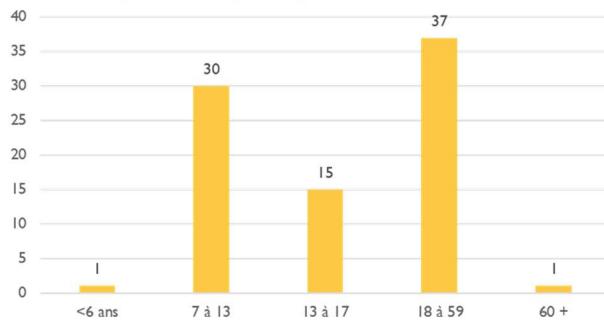
- 150 notifications en cours de validité à fin 2024 (212 à fin 2023),
- 2 situations (sur la file active) sont accompagnées sans notification MDPH/MDA (mais avec accord de leur part).

Répartition des durées des notification d'orientation PCPE

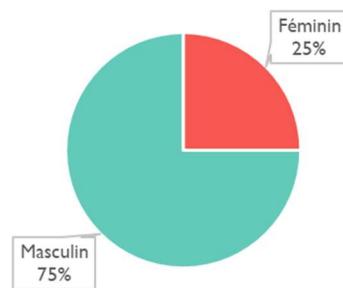


LES PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR LE PCPE

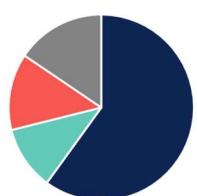
Répartition par âge des aidés du PCPE



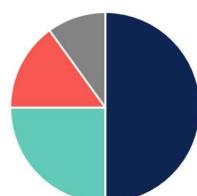
Répartition par sexe



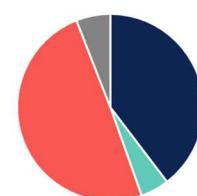
Calvados



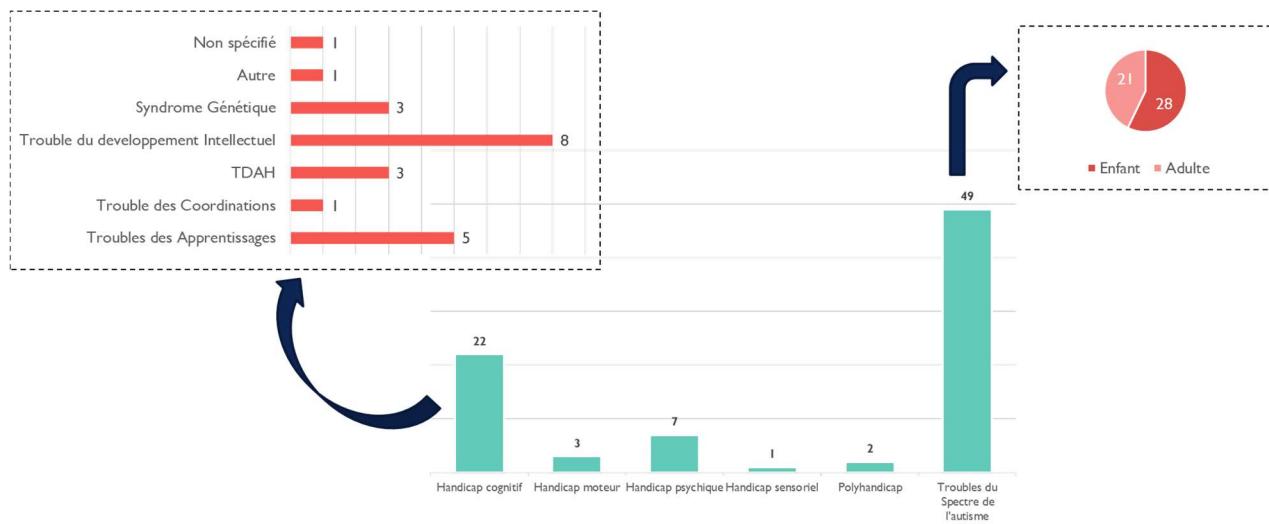
Manche



Orne



LES TYPOLOGIES DE HANDICAP



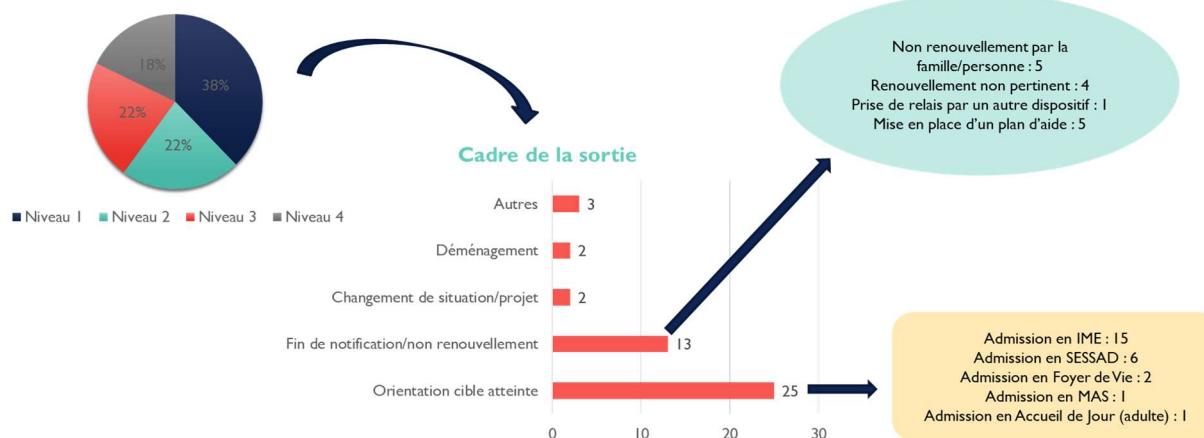
1.2.2. LES SORTIES DU PCPE

45 sorties du PCPE ont été réalisées en 2024 :

- Un travail conséquent a été mené par l'équipe du PCPE pour préparer et concrétiser ces sorties ;
- Les personnes accompagnées par le PCPE sont majoritairement en attente d'une admission au sein d'un ESMS dont les listes d'attentes peuvent être de plusieurs années ;

- Les relais vers des plans d'aide PCH ou AEEH restent difficiles à mettre en œuvre (plan d'aide conséquent cumulé au PCPE ou dont le plafonnement ne permet pas de financer l'ensemble des prises en charge mises en place par le PCPE).

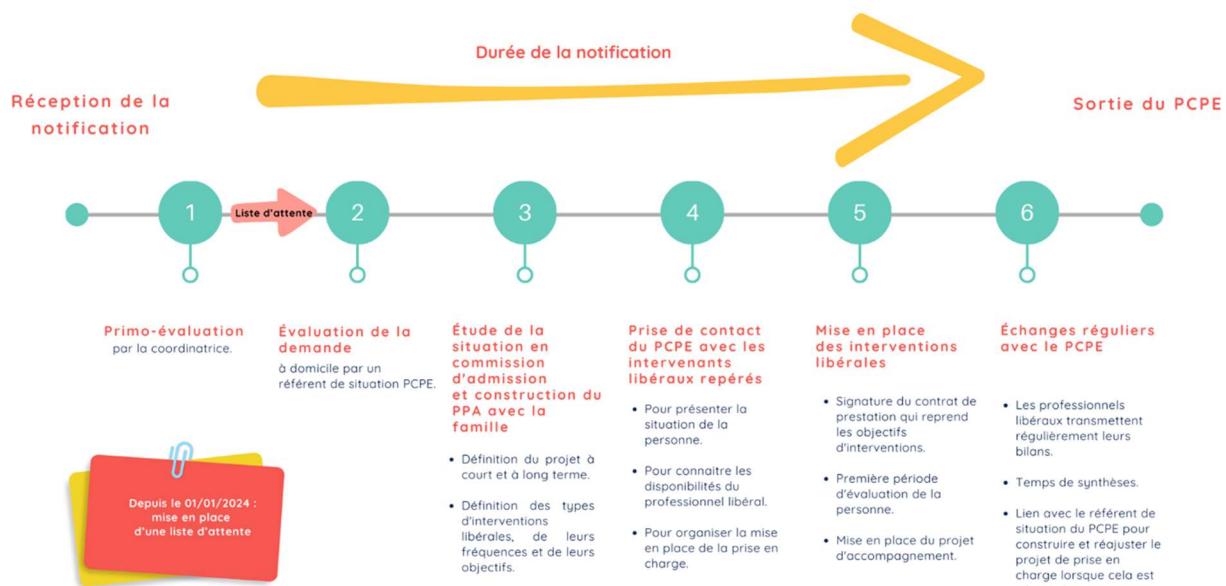
Nombre de sorties par niveau



1.2.3. LA GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

Une liste d'attente a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024.

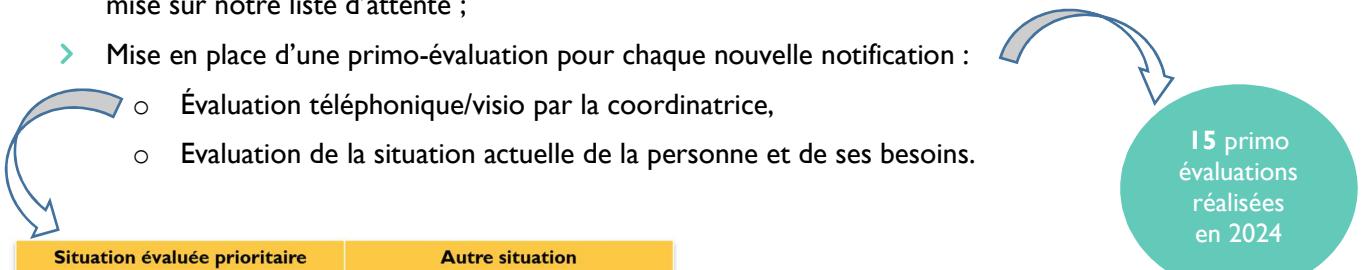
Cette mise en place a généré une nouvelle organisation prenant en compte la gestion de cette liste d'attente, et de nouveaux outils.



LA GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

En lien avec cette liste d'attente effective depuis le 1^{er} janvier 2024 :

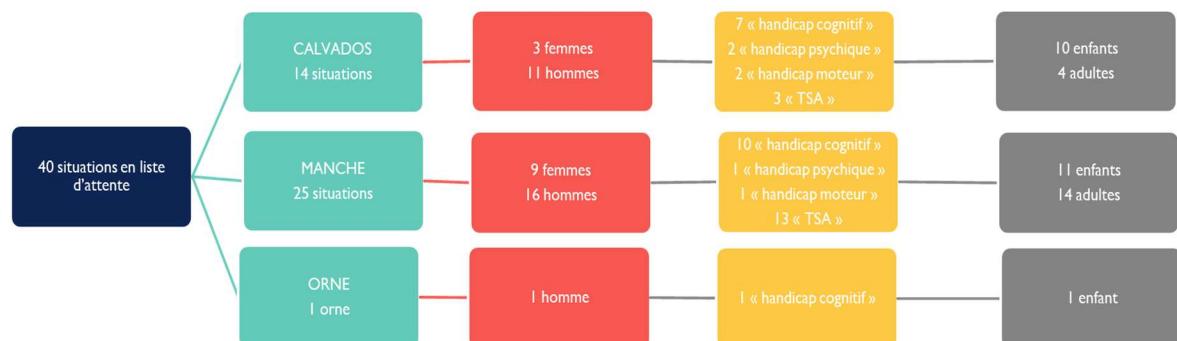
- Envoi d'un courrier pour accuser la bonne réception de la notification avec information de la mise sur notre liste d'attente ;
- Mise en place d'une primo-évaluation pour chaque nouvelle notification :
 - Évaluation téléphonique/visio par la coordinatrice,
 - Evaluation de la situation actuelle de la personne et de ses besoins.



Situation évaluée prioritaire	Autre situation
✓ Orientation/présentation au niveau des C360 ou RAPT Staff territorial ou GOS 2 ✓ Demande de CNR auprès de l'ARS	✓ Nouvel échange à 6 mois

15 primo évaluations réalisées en 2024

LA LISTE D'ATTENTE AU 03/12/2024



I.3 LES PROFESSIONNELS CONVENTIONNÉS AVEC LE PCPE

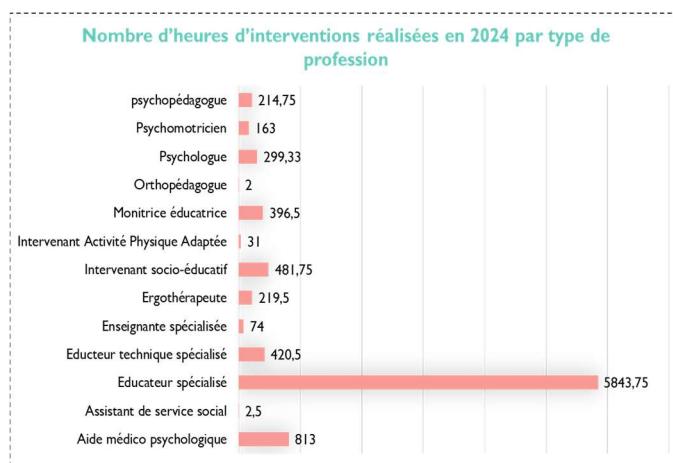
Au 31 décembre 2024, 140 professionnels sont conventionnés avec le PCPE. 14 nouveaux professionnels ont rejoint le dispositif au cours de l'année :

- 7 dans le Calvados,
- 5 dans la Manche,
- Et 2 dans l'Orne.



- 67 éducateurs spécialisés / intervenants socio-éducatifs,
- 25 psychologues,
- 23 ergothérapeutes,
- 11 psychomotriciens,
- 7 autres professions : Thérapie d'Echange et de Développement Psychopédagogues, équithérapeute, enseignant spécialisé, ...

5.3.1. TYPOLOGIE ET INTERVENTIONS DES PROFESSIONNELS LIBERAUX

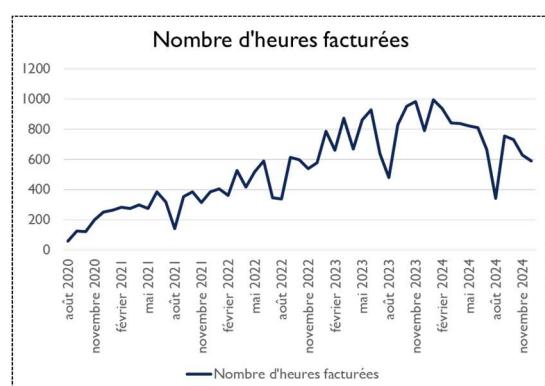


Nous constatons une pluralité de professions conventionnées avec le PCPE avec une dominante d'éducateurs (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, intervenants socio-éducatifs).

En 2024, la majorité des interventions a concerné des éducateurs et des intervenants sociaux éducatifs.

Depuis début 2022, plusieurs AMP ont signé une convention avec le PCPE et leur temps d'intervention a dépassé les 9% sur l'année 2024 (7% en 2023).

- 8 692 heures d'intervention en 2024 (9463 heures en 2023) ;
- On constate une légère baisse du coût total de 7% par rapport à 2023 (avec une baisse importante surtout à partir du mois d'août) ;
- 1 heure et 36 minutes d'intervention en moyenne par séance (équivalent à la moyenne de 2023) ;



- 81 heures d'intervention annuelle moyenne par situation soit environ 7h par mois (+ 0.5 heures par rapport à 2023) pour 111 personnes accompagnées sur 2024 ;
- Une moyenne de 11 heures d'intervention mensuelle par professionnel (très légère augmentation par rapport à 2023) ;
- 126 interventions moyennes annuelles par professionnel (contre 86 interventions en 2023) ;
- 396 contrats de prestation signés avec des professionnels libéraux au 31 décembre (269 au 31/12/2023) ;
- 21,77% des frais de l'exercice en cours concernent des frais de déplacements (contre 24,5% en 2023, passage au remboursement au forfait kilométrique en 2024).

Bien qu'il y ait une augmentation du nombre de sorties, on note une légère augmentation du nombre d'heures d'interventions annuelles en 2024 et donc du nombre d'interventions. Cette augmentation s'explique par des réajustements, évolution des prises en charge répondant aux besoins évalués des personnes accompagnées et qui n'avaient pu se mettre avant en place faute de professionnels libéraux disponibles.

De même, les situations les plus complexes et, souvent, les plus « coûteuses » sont aussi celles qui ont une notification d'orientation de longue durée. Ces situations bénéficient du PCPE depuis déjà plusieurs années. Face à l'apaisement et à la stabilité de la situation dans un système fait « sur-mesure » et répondant au besoin de « un pour un », les familles ne souhaitent pas l'arrêt du PCPE et les démarches pour la poursuite du projet en institution sont difficilement envisageables voire inacceptables.

5.3.2. LES ACTIONS A DESTINATION DES PROFESSIONNELS LIBERAUX

ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Il s'agit d'un temps en soirée sur un créneau 17h / 19h animé par un psychologue extérieur au RSVA, et proposé aux professionnels ayant des accompagnements en cours.

L'objectif est d'échanger et de réfléchir entre professionnels concernant les situations accompagnées.

En 2024, 2 séances d'ADPP ont été réalisées en avril et novembre au RSVA. Elles ont réuni 15 participants lors de chaque séance.

DIFFUSION D'INFORMATION

Au travers de la newsletter du RSVA et des réseaux sociaux, les professionnels sont régulièrement informés des actualités et évènements se déroulant sur le territoire. Ils sont également informés des actions de formation organisées par RSVA formation.

TEMPS DE RENCONTRE

Un temps de rencontre entre les professionnels libéraux et l'équipe du PCPE s'est tenu le 11 juillet 2024. A l'ordre du jour :

- Présentation de l'activité 2023,
- Le nouveau contexte du PCPE,
- Les perspectives 2024-2025,

- La présentation des Communautés 360,
- Le lien avec les professionnels libéraux.

Une réunion d'information sera organisée début 2025 à destination des nouveaux professionnels conventionnés. C'est l'occasion de présenter l'équipe du PCPE, les modalités d'accompagnement, et d'échanger.

I.4 LA SATISFACTION

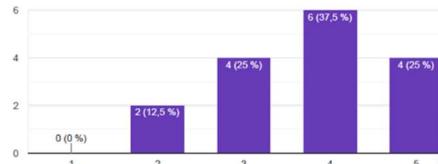
5.4.1. LA SATISFACTION DES AIDANTS



5.4.2. LA SATISFACTION DES PROFESSIONNELS

D'une manière générale, êtes-vous satisfait de la communication autour des situations accompagnées dans le cadre du PCPE ? (Présentation des situations, liens avec l'équipe durant l'accompagnement...)

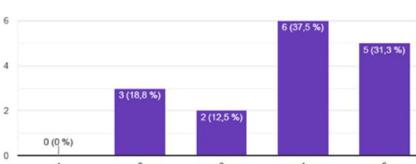
16 réponses



16 retours sur 70 envois = 22,85%

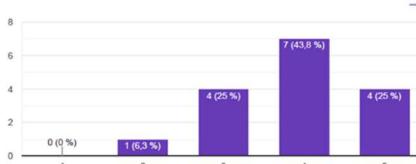
Etes-vous satisfait de l'organisation de l'accompagnement par le PCPE ?

16 réponses



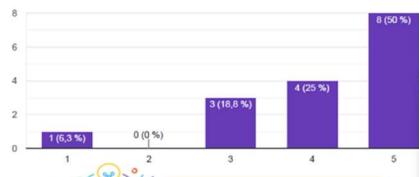
D'une manière générale, êtes-vous satisfait de votre travail en partenariat avec le PCPE ?

16 réponses



Etes-vous satisfait des différents outils mis à votre disposition lors des accompagnements ? (par exemple : contrat de prestation, trame de bilan...)

16 réponses



- Besoins relevés :**
- ✓ Mettre en place des temps d'accompagnement collectif
 - ✓ Travailler en binôme
 - ✓ Participer à des formations organisées par le 'CPE'
 - ✓ Echanger plus régulièrement avec l'équipe PCPE

I.5 LES PARTENAIRES DU PCPE

5.5.1. UN LIEN ETROIT AVEC LES MDPH/MDA

En février 2024, un temps d'échange avec l'ARS et les MDPH/MDA des trois départements s'est tenu afin de faire le point sur :

- Le contexte du PCPE ;
- La mise en place de la liste d'attente ;
- Les durées de notifications et les renouvellements : des notifications PCPE ouvert sur les mêmes durées que celle des SAMS AH ou des SESSAD ;
- Les modalités de demandes de CNR.

Au-delà de cette réunion, les rencontres trimestrielles se poursuivent dans chaque département pour :

- Mieux repérer les situations nécessitant l'intervention du PCPE,
- Travailler le projet à moyen et long terme,
- Travailler la sortie du PCPE,
- Faire le point sur les situations pour lesquelles les projets n'aboutissent pas,
- Faire le point sur les notifications et leur injection sur ViaTrajectoire : des notifications non visibles sur ViaTrajectoire et dont le PCPE n'avait pas connaissance.

Il y a également des liens réguliers pour les situations urgentes ou critiques particulièrement avec les référents cliniques des territoires.

Un temps dédié de présentation du PCPE et d'échanges auprès de l'équipe d'évaluation adulte de la MDA de la Manche s'est déroulé le 19 novembre 2024 ; ce temps est nécessaire au regard de la situation du PCPE et afin d'éviter une liste d'attente trop importante.

Enfin, le PCPE a participé aux GOS/GTP – 14 participations en 2024 (contre 34 en 2023) :

- 8 personnes accompagnées par le PCPE,
- 6 personnes non accompagnées par le PCPE.

Le PCPE est régulièrement invité pour participer à la réflexion autour de situations complexes.

5.5.2. LES DISPOSITIFS DE COORDINATION

LES INTERVENANTS PIVOTS DU CRA NORMANDIE COM

En 2024, les réunions trimestrielles avec les intervenants pivots se sont poursuivies sur les 3 départements (Calvados, Manche, Orne) pour :

- Évaluer les situations repérées par les IP qui pourraient relever du PCPE,

- Interpeller le PCPE en lien avec la MDPH/MDA pour les situations d'urgence,
- Orienter des situations du PCPE pour lesquelles un besoin d'intervention par un IP est repéré,
- Echanger autour des situations communes.

Nous constatons une bonne articulation entre les dispositifs.

Des liens privilégiés sont établis entre les référents cliniques et les IP autour de situations communes.

LES COMMUNAUTÉS 360

Une articulation se met en place progressivement avec les Communautés 360 des 3 départements :

- au travers de temps d'échanges et de travail trimestriels,
- une participation en 2024 à un staff territorial organisé par la Communauté 360 de l'Orne.

5.5.3. LES ESMS

Le partenariat avec les ESMS a stagné en 2024. Il y a eu peu de nouveaux partenariats en lien avec le contexte et les difficultés de ressources humaines au sein des établissements.

Néanmoins, des conventionnements spécifiques ont été établis en lien avec les besoins des situations accompagnées.

Nous constatons également une difficulté d'augmentation des temps d'immersion et/ou d'accueil sans l'accompagnement d'un professionnel du PCPE. En 2024, deux nouvelles conventions ont été signées pour la mise en place de temps d'immersion d'une part, et pour la mise en place de temps de stage d'autre part (VYV3 et l'EPMS du Château de Vaux).

5.5.4. L'EDUCATION NATIONALE

Durant l'année 2024, 4 conventions ont été signées avec des écoles pour des interventions en milieu scolaire.

Il n'y a pas eu d'invitation du PCPE aux temps échanges pour préparer la rentrée scolaire de septembre 2024 ce qui est regrettable.

I.6 LES PERSPECTIVES

LES LIENS AVEC LES ESMS

Il est nécessaire de développer les partenariats et conventionnements avec les ESMS afin de pouvoir proposer davantage de temps d'immersions (accompagnés ou non par un professionnel PCPE) en lien avec les orientations cibles :

- Préparer les sorties,
- Evaluer les capacités de la personne en collectif et la pertinence du projet,
- Etayer l'accompagnement individuel proposé par le PCPE.

LES ACTIONS COLLECTIVES

L'équipe du PCPE souhaite pouvoir proposer une nouvelle modalité d'intervention en collectif. Différentes étapes seront nécessaires pour mener à bien ce projet :

- Recenser, par territoire, les besoins des situations actuellement accompagnées,
- Identifier les professionnels intéressés et les lieux pouvant être mis à disposition,
- Créer les « types d'accompagnement ».

L'ACTUALISATION D'OUTILS

- Le livret d'accueil du PCPE sera envoyé aux familles avec le courrier d'accusé de réception de la notification afin de leur permettre de connaître le fonctionnement et les modalités d'accompagnement du PCPE, et de pouvoir poser leurs questions éventuelles lors du temps de Primo-Evaluation avec la coordinatrice ;
- Le règlement intérieur sera lui transmis avant l'évaluation clinique à domicile pour permettre, au besoin, un temps d'échange avec la référente de situation ;
- Les nouvelles versions du PPA et du DIA vont pouvoir être expérimentées dans le cadre des trois admissions récentes sur l'Orne ce qui nous permettra de les modifier le cas échéant.
- Un important travail va être réalisé par l'équipe du PCPE sur les différents process (liste d'attente, admission, sortie, ...) et les documents inhérents au regard des modifications de fonctionnement opérées sur 2024.

ADMISSIONS

Nos objectifs à moyen terme :

- pouvoir réaliser des admissions sur le Calvados et la Manche,
- retrouver l'agilité et la réactivité de ce dispositif.

REFLEXION SUR LA LISTE D'ATTENTE

Une réflexion sera menée en 2025 sur la gestion de la liste d'attente pour anticiper les prochaines admissions. Priorisation des situations par :

- Criticité de la situation ?
- Ancienneté de la notification ?

GLOSSAIRE

AAJD : Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

ADPP : Analyse De Pratiques Professionnelles

AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

ALD : Affection Longue Durée

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

AMP : Aide Médico-Psychologique

ANPEA : Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles

ARCMSA : Association Régionale des Caisses de Mutualité Sociale Agricole

CAA : Communication Alternative Améliorée

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAFS : Centre d'Accueil Familial Spécialisé

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCP : Consultation de Contraception et de Prévention

CDSA : Comité Départemental du Sport Adapté

CFA : Centre de Formation des Apprentis

CID : Centre International de Deauville

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CMJE : Conseil Municipal des Jeunes Enfants

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMS : Centre Médico-Social

CNR : Crédits Non Reconductibles

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

COMEX : COMission EXécutive

COTECH : COmité TECHnique

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CRA : Centre Ressources Autisme

CRCDC : Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers

CSE : Comité Social et Économique

DAC : Dispositif d'Appui et de Coordination
DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif
DAPA : Dispositif d'Appui à la Politique Addiction
DARe : Dispositif d'Accompagnement et de Ressources
DIA : Document Individuel d'Admission
DISFA : Dispositif de Soutien et de Formation de l'Avranchin
DITEP : Dispositif Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
DIU : Diplôme IntraUniversitaire
DME : Dispositif Médico-Éducatif
DUA : Dossier Unique d'Admission
EAJE : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EMAS : Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
EMS : Établissement Médico-Social
EN : Éducation Nationale
EPS : Examens Prévention en Santé
ERHR : Équipe Relais Handicaps Rares
ESA : Équipes Spécialisées Alzheimer
ESAT : Établissement ou Service d'Aide par le Travail
ESMS : Établissement ou service médico-social
ESSMS : Établissement ou service social ou médico-social
ETP : Établissement de Travail Protégé
FALC : Facile à Lire et À Comprendre
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
FH : Foyer d'Hébergement
GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
GHT : Groupement Hospitalier Territorial
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GNCRA : Groupement National des Centres Ressources Autisme
GOS : Groupe Opérationnel de Synthèse
IEM : Institut d'Education Motrice
IME : Institut Médico-Éducatif
IMPro : Institut Médico Professionnel
ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MDA : Maison Départementale de l'Autonomie
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PCPE : Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées
PEP : association des Pupilles de l'Enseignement Public
PESL : Projet Éducatif Social Local
PFR : PlateForme de Répit
PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement
PPS : Prévention Promotion Santé
PRH : Pôle Ressources Handicap
PSH : Personne en Situation de Handicap
PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale
RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous
RHBD : Référent en Hygiène Bucco-Dentaire
RHF : Ressource Handicap Formation
S3AIS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et de l'Intégration Scolaire
SAAAS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation
SAD : Service d'Aide à Domicile
SAJH : Structure d'Accueil de Jour d'Hébergement
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SASLA : Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
SIADV : Service Intergénérationnel d'Appui aux adultes Déficients Visuels
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIRH : Système d'Information pour les Ressources Humaines
SLA : Sclérose Latérale Amyotrophique
SOFCODH : SOciété Française des COnsultations Dédiées Handicap
SOSS : Santé Orale et Soins Spécifiques
TCCL : Traumatisés Crâniens / CérébroLésés
TDAH : Trouble De l'Attention avec ou sans Hyperactivité
TND : Troubles du NeuroDéveloppement
TOP : Trouble Oppositionnel avec Provocation
TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme
TSLA : Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages
UC-IRSA : Union de Caisse - Institut inter-Régional pour la SAnté
UEEA : Unité d'Enseignement en École ordinaire pour Autistes
UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme
UFCV : Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs
USLD : Unités de Soins Longue Durée
VIAS : Vie Intime Affective et Sexuelle



7 bis avenue du Président Coty
14000 CAEN

info@rsva.fr – 02 31 53 97 94
www.rsva.fr

Avril 2025